Un cadre réglementaire sur les PFAS dans les eaux usées urbaines

24 décembre 2025

La publication de l’arrêté du 3 septembre 2025 (JO du 7 septembre) marque une avancée majeure dans la surveillance des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) au sein des stations de traitement des eaux usées urbaines (STEU).



La publication de l’arrêté du 3 septembre 2025 (JO du 7 septembre) marque une avancée majeure dans la surveillance des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) au sein des stations de traitement des eaux usées urbaines (STEU).

Ce qu’il faut retenir :

- Les STEU de plus de 10 000 équivalent-habitants doivent réaliser trois campagnes de prélèvements et d’analyses PFAS avant le 31 décembre 2026.
- La surveillance porte sur 22 PFAS ainsi que sur l’indice AOF (Adsorption du Fluor Organique).

Cette évolution réglementaire s’inscrit dans la continuité des exigences européennes, notamment la directive UE 2024/3019, dont l’objectif est de renforcer la protection de la santé publique et des milieux aquatiques face à ces polluants persistants et omniprésents.

Enjeux pour les collectivités et les exploitants :

- Identifier et tracer les sources potentielles de contamination.
- Adapter et fiabiliser les protocoles de surveillance.
- Évaluer la performance des traitements existants et anticiper d’éventuelles évolutions technologiques.

Texte officiel disponible sur Légifrance : Arrêté du 3 septembre 2025
https://lnkd.in/giG9Zsvf

Le Laboratoire de l’Environnement et de l’Alimentation de Vendée à vos côtés

Le LEAV vous accompagne dans la mise en œuvre de cette réglementation en proposant des prestations adaptées à la typologie de votre station - y compris la prise en compte d’une forte affluence saisonnière le cas échéant.

Notre valeur ajoutée :

- Une excellente connaissance des STEP vendéennes, acquise au fil des campagnes RSDE.
- Un matériel adapté et validé pour les prélèvements PFAS.
- Du personnel formé spécifiquement à ces analyses sensibles.
- Des contrôles poussés des blancs, essentiels à la fiabilité des résultats.

Renseignements par téléphone au 02 28 85 79 79 ou par courriel